Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202617DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois février deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 28 janvier 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame JOUALLAND Estelle), Monsieur BROSSAULT Serge (procuration à Monsieur DAVID Bertrand), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUIBOREL Catherine, Madame LEVIEUX Élise (procuration à Monsieur CADIEU Jean-Paul).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame BOIVIN Sabrina, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame BODIN Lucie.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **21**
. absent(s) et non représenté(s) : **4**

OBJET : RUE DE RENNES ET BOULEVARD DE LA LIBERTÉ

Aménagement d'une piste cyclable – Attribution d'un marché de travaux (N°2508 bis)

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202617DE-DE

Délibération N°2026/17 du Conseil Municipal du 3 février 2026
Publiée le 5 février 2026

RUE DE RENNES ET BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
Aménagement d'une piste cyclable – Attribution d'un marché de travaux (N°2508 bis)

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions des articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1°;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur et sur Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, fixant la date et l'heure limites de remise des offres au vendredi 19 décembre 2025 à 18H00 ;

VU la convention conclue avec ECR ENVIRONNEMENT OUEST le *29 mai 2024* consistant en une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une piste cyclable et des espaces publics rue de Rennes et boulevard de la Liberté ;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent marché a précédemment fait l'objet d'une déclaration sans suite matérialisée par la délibération n°2025/168 adoptée par le Conseil Municipal en séance du *16 septembre 2025*. L'offre reçue dans le cadre de la première consultation proposait un montant qui excédait significativement les crédits budgétaires alloués aux travaux. Les prestations du présent marché ont été allégées afin de s'aligner sur les crédits budgétaires ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un marché ordinaire dont le délai d'exécution est de cinq mois à compter de la notification du marché ;

CONSIDÉRANT qu'il était demandé les variantes suivantes :

- **En moins-value :**
  - Chemin piéton rue de Rennes ;
  - Plateau surélevé au niveau du passage piétons de la passerelle SNCF boulevard de la Liberté ;
  - Suppression de la réfection de chaussée carrefour rue de la Croix Guillemet ;
  - Réhausse du garde-corps existant au lieu de la fourniture et pose d'un garde-corps ;
- **En plus-value :**
  - Remplacement de l'enrobé noir 0/6 par un enrobé rouge 0/6 ;
  - Mise en œuvre d'un grave bitume 0/14 sur la rue de Rennes ;

CONSIDÉRANT que trois opérateurs économiques ont déposé une offre ;

CONSIDÉRANT qu'une invitation à négocier a été adressée aux trois soumissionnaires le *13 janvier 2026* sollicitant la remise de leur meilleure offre économique et financière au plus tard le *16 janvier 2026* à 16H30 ;

CONSIDÉRANT que l'offre proposée par la SAS EUROVIA BRETAGNE apparaît comme la plus avantageuse au regard de l'analyse effectuée sur la base des critères établis au règlement de la consultation :

…/…

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202617DE-DE

- Critère n°1 : Prix /40 points
- Critère n°2 : Méthodologie et planning /60 points

. Moyens humains et matériels alloués à l'opération /7,5
. Méthodologie de réalisation des ouvrages /7,5
. Gestion du chantier et de ses abords /7,5
. Limitation des nuisances aux riverains /7,5
. Procédures d'auto-contrôle /5
. Qualité des fournitures et matériaux /5
. Santé et information du personnel /5
. Préservation du patrimoine existant et de la ressource /5
. Gestion et valorisation des déchets /5
. Pollution du milieu environnant /5

Suite à la présentation du sujet en commission MAPA du *28 janvier 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1**°) DE RETENIR** les variantes suivantes :
- Mise en œuvre de grave bitume 0/14 sur la rue de Rennes ;
- Remplacement de l'enrobé noir par de l'enrobé rouge ;
- Chemin piétons rue de Rennes (prestation supprimée en moins-value) ;
- Plateau surélevé au niveau du passage piéton de la passerelle SNCF boulevard de la Liberté (prestation supprimée en moins-value) ;

2°) DE VALIDER l'attribution du marché de travaux à la SAS EUROVIA BRETAGNE pour un montant total 449 026,04 euros hors taxes, variantes incluses ;

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Lucie BODIN

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	**Pour : 21**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**